

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Je - Nous soussigné(e)(s)

Nom et Prénom ou raison sociale :

Adresse ou siège social :.....

Propriétaire(s) de (*) :

Actions de la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER, société anonyme au capital de 2.207.858.800,00 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703 (la « Société »),

Déclare - déclarons donner, par le présent acte, à :

.....

Tous pouvoirs afin :

• de me - nous représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra au siège social, au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca le :

Lundi 10 JUIN 2024 A 10 HEURES

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
 - Affectation du résultat ;
 - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
 - Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
 - Ratification de la cooptation de deux administratrices ;
 - Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
 - Fixation de jetons de présence ;
 - Questions diverses ;
 - Pouvoirs en vue des formalités légales
- et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à Casablanca, le 10 Juin 2024

Signature (**)

RAPPEL :

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- Soit donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint, ascendant ou descendant,
- Soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire.

Le signataire est informé, conformément à la réglementation en vigueur, que s'il est fait retour à la Société de la présente procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, il devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui, lequel mandataire n'aura pas la faculté de substituer.

Pièces jointes à la présente formule de procuration :

Ordre du jour et texte des projets de résolutions

(*) Nombre en toutes lettres

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour accord »